



CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 28 mai 2020

COMPTE RENDU

Etaient Présents :

Vincent MORISSE, Jean-Maurice ZORZI, Cécile LEDOUX, Jean-Louis ROUFFILANGE, Véronique LENOIR, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Thierry GOBINO, Isabelle CARBON, Maxime ESPOSITO, Micheline MARTEL, Patrick VASSAL, Karine LAUVARD, Michèle DALLIES, Michel FACCIN, Sabrina BENAMAR, Jérémie LEGOUPIL, Josiane DEVAUX, Arnaud RIVES, Magali MONTRICHARD, José LECLERE, Evelyne PITTET, Danielle PROVOST, Pascal BOURGOUIN, Justine PERONNET, Patrice VARLET, Mariette SERRES, Valérie MORA, Alain PIERRUGUES, Marie GUICCIARDI-ESCAMILLA, Georges DELORT, Ludovic SAN NICOLAS

Etaient représentés :

M. Jean-François KERHOAS par M. Vincent MORISSE

Secrétaire de séance :

Justine PERONNET

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du jeudi 28 mai 2020 à dix-neuf heures.

1. ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 33
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotée) : 0
Suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :
Monsieur Vincent MORISSE, vingt-huit voix (28)
Madame Valérie MORA, cinq voix (5)

Monsieur Vincent MORISSE est élu maire à la **majorité absolue**

2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**
- d'approuver la création de 9 postes d'adjoints ;

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 33
Bulletins blancs : 3
Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotée) : 2
Suffrages exprimés : 28
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :
- Monsieur Jean-Maurice ZORZI n° 1 : 28 (vingt-huit) voix;
- Madame Cécile LEDOUX, n° 2 : 28 (vingt-huit) voix;
- Monsieur Jean-Louis ROUFFILANGE, n° 3 : 28 (vingt-huit) voix;
- Madame Véronique LENOIR, n° 4 : 28 (vingt-huit) voix;
- Monsieur Michel LE DARD, n°5 : (vingt-huit) voix;
- Madame Julienne GAUTIER, n°6 : 28 (vingt-huit) voix;
- Monsieur Thierry GOBINO, n°7 :28 (vingt-huit) voix;
- Madame Isabelle CARBON, n°8 : 28 (vingt-huit) voix;
- Monsieur Maxime ESPOSITO, n°9 : 28 (vingt-huit) voix;

La liste présentée par Monsieur Vincent MORISSE est élue à la **majorité absolue**

4. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL ET CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**
- de prendre acte de la lecture de la charte de l'élu local et de la communication d'une copie de celle-ci ainsi que des articles du code général des collectivités territoriales consacrés aux «conditions d'exercice des mandats locaux» (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).